



**On peut se protéger
des cambriolages**

**Mesures
anti-effraction**

Éditeur

Sécurité et habitat Suisse SHS
Ringstrasse 15, CH-4600 Olten
Courriel : info@sicheres-wohnen.ch
www.securite-et-habitat-suisse.ch

La brochure est éditée en français, en allemand et en italien. Elle peut également être téléchargée au format PDF sur www.securite-et-habitat-suisse.ch et sur www.skppsc.ch.

Graphisme

Weber & Partner, Berne, www.weberundpartner.com

Illustrations

Police cantonale zurichoise

Impression

Jordi SA, Belp

Tirage

fr. : 10000 ex. | de. : 30000 ex. | it. : 2000 ex.

Copyright

Sécurité et habitat Suisse SHS
septembre 2023, 1^{re} édition

On peut se protéger des cambriolages

Mesures anti-effraction

Chère lectrice, cher lecteur,	2
Prévention des cambriolages et techniques de sécurisation	3
Bâtiments: quels sont les points de vigilance ?	4
Recommandations pour les immeubles d'habitation	4
Recommandations pour les maisons individuelles	5
Mesures organisationnelles	6
Maison intelligente (smart home)	7
Mesures d'équipement du bâtiment	8
Fenêtres et portes-fenêtres	9
Renforts pour fenêtres et portes-fenêtres	10
Portes coulissantes	11
Grilles de fenêtres	11
Chatières	12
Puits de lumière	12
Stores à lamelles, persiennes et volets roulants	13
Portes	14
Judas et interphones	15
Renforts pour portes	16
Déposer ses valeurs en lieu sûr	18
Mesures électrotechniques	19
Systèmes d'alarme contre l'intrusion et les hold-up	20
Planification de l'alerte	20
Éclairage	21
Vidéosurveillance	21
Comment réagir ?	22
Et après un cambriolage ?	23
Synthèse	24

Chère lectrice, cher lecteur,

Il est possible de se protéger des cambriolages !

Toute personne qui prépare un cambriolage cherche toujours la voie qui lui opposera la plus faible résistance. Les potentielles victimes ont donc tout intérêt à savoir quels sont les points faibles de leur bien – qu'il s'agisse de failles au niveau de la construction, de la technique ou de l'organisation – pour se donner les moyens de se protéger. Souvent, des mesures préventives simples suffisent déjà à dissuader les malfaiteurs alors que l'absence de telles mesures les incite à passer à l'action.

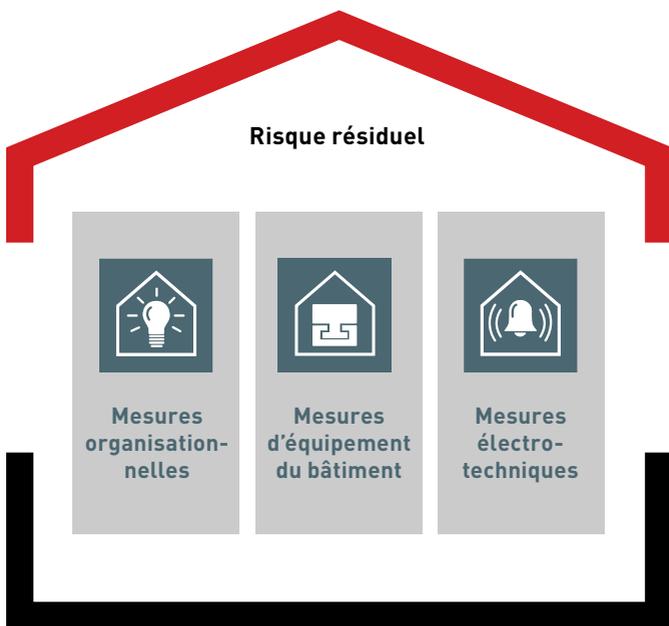
Votre Police et les membres de l'association Sécurité et habitat Suisse (SHS) peuvent vous fournir une analyse sécuritaire qui vous montrera quelles mesures anti-effraction vous permettraient de protéger votre logement au mieux, en fonction de vos besoins individuels. Ils vous aident également à faire votre choix parmi les mesures sécuritaires existantes.

Vous trouverez également sur [securite-et-habitat-suisse.ch](https://www.securite-et-habitat-suisse.ch) de nombreuses astuces fournies par votre police et ses partenaires pour vous protéger efficacement contre les cambriolages. Les coordonnées des services spécialisés sont indiquées à la fin de la présente brochure.

Prenez les devants, n'attendez pas de faire partie des personnes lésées ! Le plus tôt sera le mieux.

Prévention des cambriolages et techniques de sécurisation

En matière de prévention des cambriolages, il existe trois grands types de mesures de protection efficaces (cf. schéma ci-dessous) : adopter un comportement sécuritaire, protéger de manière mécanique portes et fenêtres et prendre les mesures électrotechniques adaptées à la situation. La protection optimale est toujours celle que l'on détermine en fonction du besoin de sécurité, du type de construction et de la situation du logement à sécuriser. En appliquant des mesures ciblées, vous pourrez réduire de manière drastique le risque résiduel d'être victime d'un cambriolage.



Modèle à trois piliers de la protection anti-effraction

Bâtiments : quels sont les points de vigilance ?

Recommandations pour les immeubles d'habitation



Portes d'entrée	Toujours maintenir les accès fermés et ne pas laisser entrer d'inconnus.
Portes d'appartement	Toujours bien fermer et verrouiller la porte de son logement. (cf. p. 14)
Fenêtres	Toujours fermer complètement les fenêtres de plain-pied et celles accessibles en grimpant (y compris portes donnant sur balcons et terrasses). (cf. p. 9)
Volets roulants et stores	Volets roulants et stores traditionnels ne constituent généralement pas une protection. (cf. p. 13)
Boîtes aux lettres	Vider sa boîte aux lettres tous les jours ou la faire vider en cas d'absence, et utiliser des casiers spécifiques pour les colis.
Parking sous-terrain	Toujours maintenir les accès fermés. Sécuriser les portes conduisant directement aux appartements.
Local à vélos / caves	Toujours fermer à clé les locaux annexes et les portes d'accès aux caves.
Éclairage	Laisser une lumière allumée peut avoir un effet dissuasif.

Recommandations pour les maisons individuelles



Porte d'entrée principale et entrées secondaires	Toujours bien fermer et verrouiller les portes. (cf. p. 14)
Fenêtres	Toujours fermer complètement les fenêtres de plain-pied et celles accessibles en grimpant (y compris portes donnant sur balcons et terrasses). (cf. p. 9)
Volets roulants et stores	Volets roulants et stores traditionnels ne constituent généralement pas une protection. (cf. p. 13)
Boîte aux lettres	Vider sa boîte aux lettres tous les jours ou la faire vider en cas d'absence.
Garage	Toujours maintenir les accès fermés. Sécuriser les portes conduisant directement à la partie habitation.
Éclairage	Laisser une lumière allumée peut avoir un effet dissuasif.

Mesures organisationnelles

En matière de prévention des cambriolages, il est fondamental d'adopter un comportement sécuritaire. Les personnes de l'extérieur ne devraient pouvoir repérer ni vos absences ni les failles du bâtiment qui constituent autant de « bonnes occasions ».



Fermez les fenêtres, la porte d'entrée, les portes donnant sur les balcons et terrasses, même si vous vous absentez brièvement.



Simulez une présence, par exemple en laissant la lumière allumée.



Entretenez des relations avec votre voisinage et évoquez ensemble les questions de sécurité.



Complicitez la tâche aux intrus en ne laissant aucun objet utile à leur portée.



Élaguez votre jardin pour rendre les lieux visibles.



Conservez vos valeurs dans un coffre-fort.



Si vous repérez des inconnus qui rôdent dans le quartier, faites preuve de vigilance et, le cas échéant, entrez en contact.



Dénoncez immédiatement les incidents suspects à la police en composant le 117 ou le 112.

Maison intelligente (smart home)

De plus en plus de ménages équipent leur domicile d'objets intelligents qui communiquent par Internet. Il existe une très large palette qui ne cesse de s'étendre d'objets conçus pour améliorer la qualité de l'habitat et la qualité de vie. Les objets connectés permettent notamment de simuler une présence puisque l'éclairage ou les stores peuvent être commandés à distance. Il est parfois utile, voire nécessaire, que les objets connectés communiquent avec le système de sécurité, par exemple pour activer l'éclairage extérieur en cas d'alarme ou pour piloter le système d'alarme contre l'intrusion et les hold-up à travers un téléphone portable (applications). Cependant, le fait que ces systèmes dépendent d'une connexion à Internet peut arranger des tiers mal intentionnés si le réseau est insuffisamment sécurisé. Si les systèmes doivent communiquer entre eux, il est fondamental de respecter certaines mesures de sécurité, notamment de recourir à une connexion sécurisée par VPN et à des procédés de cryptage adéquats.



Gestion d'une maison intelligente sur un téléphone portable.

Mesures d'équipement du bâtiment

Pour protéger au mieux votre maison ou votre appartement contre les cambriolages, renseignez-vous sur les mesures qui permettraient de relever efficacement le niveau de sécurisation du bien. Lorsque vous saurez précisément quels sont les problèmes et les solutions, vous pourrez poser des équipements homologués. Ces équipements sont classifiés par classe de résistance (RC = resistance class).

Tableau des classes de résistance et recommandations de mise en œuvre

Classe de résistance	Besoin de sécurité	Mise en œuvre recommandée
RC 1 N	Nul	Parties inaccessibles depuis le sol ou en grim pant, besoin de sécurisation inexistant
RC 2 N	Standard (sans vitrages de sécurité)	Parties inaccessibles depuis le sol, besoin de sécurisation modéré
RC 2	Standard (zone d'habitation)	Parties en rez-de-chaussée ou accessibles en grim pant, besoin de sécurisation normal
RC 3	Accru (résidence haut de gamme, espace commercial)	Parties en rez-de-chaussée ou accessibles en grim pant, besoin de sécurisation accru
RC 4	Élevé	Parties en rez-de-chaussée ou accessibles en grim pant, besoin de sécurisation élevé
RC 5/6	Très élevé	Parties exposées, besoin de sécurisation supérieur

Remarques

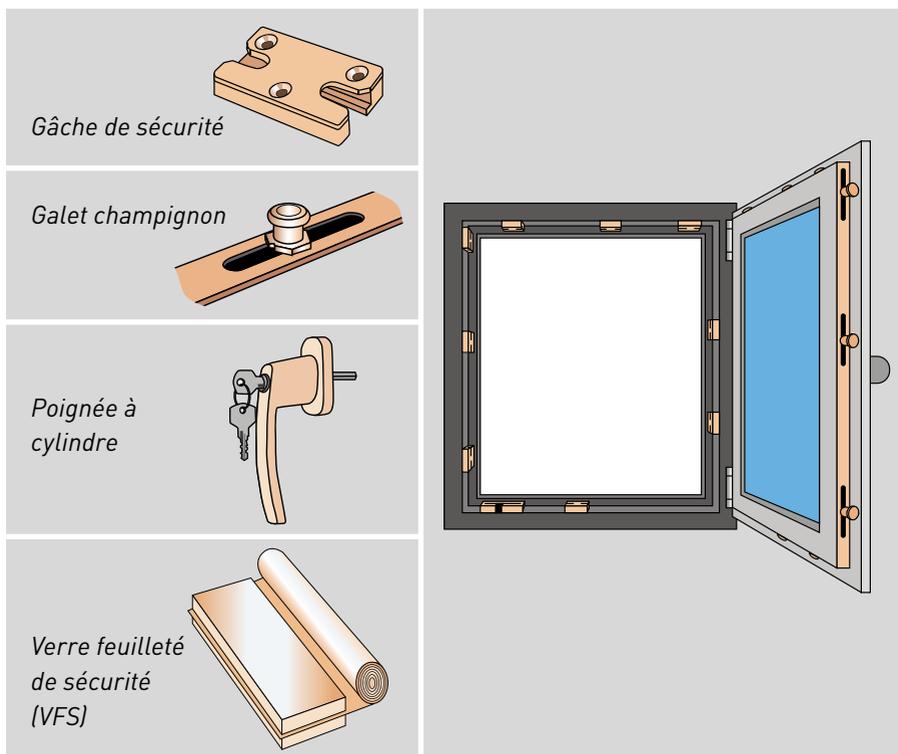
- Groupes de produits classifiables par classe de résistance : fenêtres, portes, portes et fenêtres coulissantes, grilles, volets roulants, rideaux métalliques, éléments de façade.
- Seuls les produits testés peuvent porter le label RC.
- Les produits homologués de classe **RC 2** et **RC 3** sont recommandés comme moyens de lutte efficace contre les effractions dans le secteur résidentiel et commercial.
- Avant de poser des produits homologués de classe **RC 5** et **RC 6**, il faut établir un plan de protection anti-effraction général décliné en étapes.

Fenêtres et portes-fenêtres

Que vous construisiez ou que vous rénoviez votre bien, la pose de fenêtres et de portes-fenêtres anti-effraction homologuées vous garantit une protection efficace contre les cambriolages. Nous vous recommandons d'opter pour des produits RC 2 ou RC 3.

Des fenêtres entrouvertes sont des fenêtres ouvertes. Même si vous vous absentez brièvement, fermez complètement vos fenêtres. Les poignées de fenêtre que l'on peut bloquer depuis l'intérieur ou verrouiller à l'aide d'une poignée à cylindre renforcent le niveau de sécurité. Les poignées de fenêtres à bouton-poussoir offrent un faible niveau de protection.

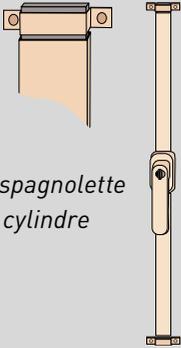
Exemples de fermetures anti-effraction :



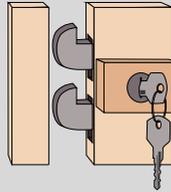
Renforts pour fenêtres et portes-fenêtres

Dans le scénario idéal, vous pouvez renforcer des fenêtres et des portes-fenêtres qui présentent une sécurité insuffisante. Cependant, seuls les renforts posés dans les règles de l'art sur des fenêtres compatibles seront efficaces.

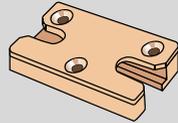
Exemples de renforts anti-effraction :



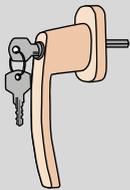
Espagnolette à cylindre



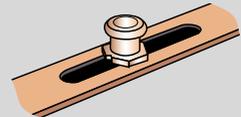
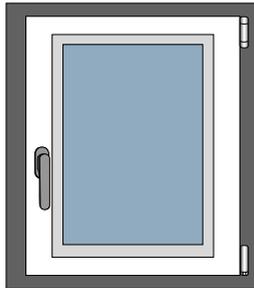
Verrou supplémentaire



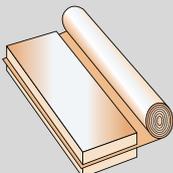
Gâche de sécurité



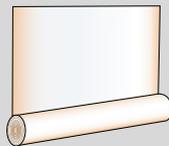
Poignée à cylindre



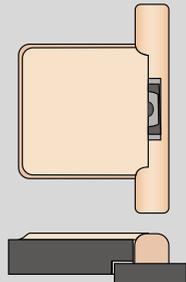
Galet champignon



Verre feuilleté de sécurité (VFS)



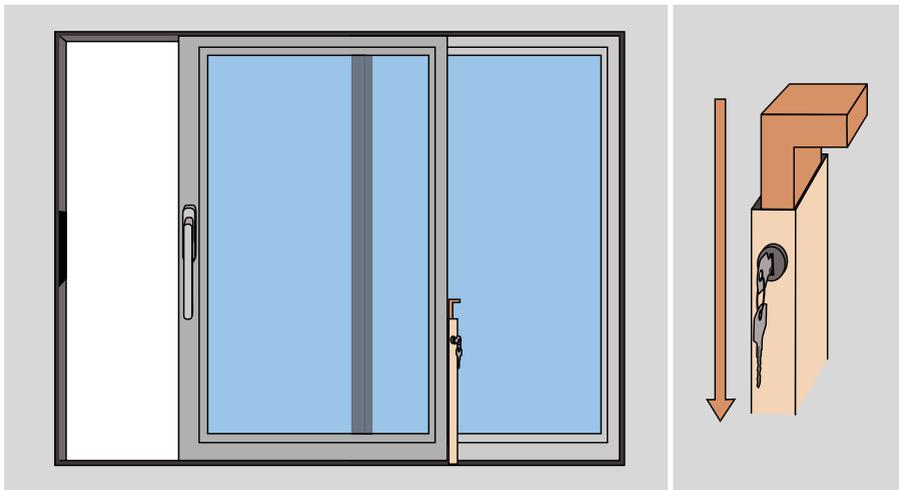
Film de sécurité anti-effraction



Renfort de charnière

Portes coulissantes

Les poignées à cylindre des portes coulissantes à levage peuvent être remplacées par des barres verticales à pousser.



Grilles de fenêtres

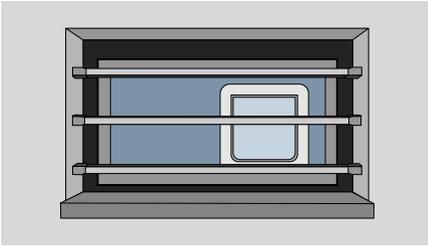
Des grilles de défense homologuées et posées dans les règles de l'art constituent un moyen de prévention efficace, en particulier pour des pièces non habitées (WC, buanderie, caves). Les vis accessibles de l'extérieur doivent être sécurisées.



Chatières

Si vous installez une chatière ou un système de ce type pour vos animaux domestiques, veillez à ce que les poignées ne soient atteignables ni directement ni à l'aide d'outils.

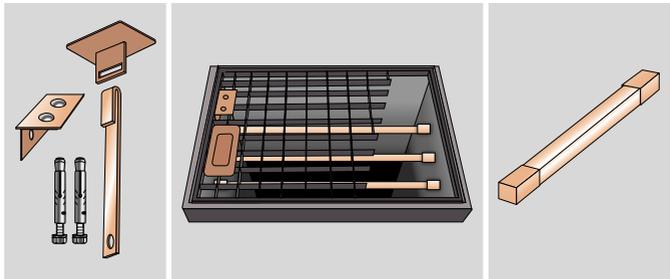
Privilégiez d'autres emplacements que les classiques portes et fenêtres, par exemple un soupirail protégé par des grilles, un mur, un puits de lumière sécurisé ou en hauteur (il faudra installer une rampe d'accès adaptée). Veillez à ce que les fixations des verrous de sécurité pour soupirail ne soient pas accessibles.



Chatière sécurisée

Puits de lumière

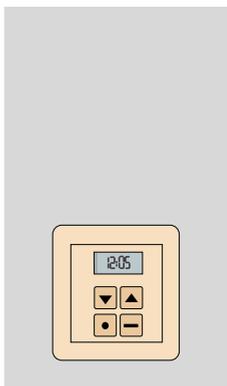
Les verrous anti-décrochage ou les barreaux anti-intrusion sécurisent efficacement les puits de lumière. Il existe de multiples produits sur le marché, privilégiez les équipements connus qui ont fait leur preuve et assurez-vous que le montage est correctement réalisé.



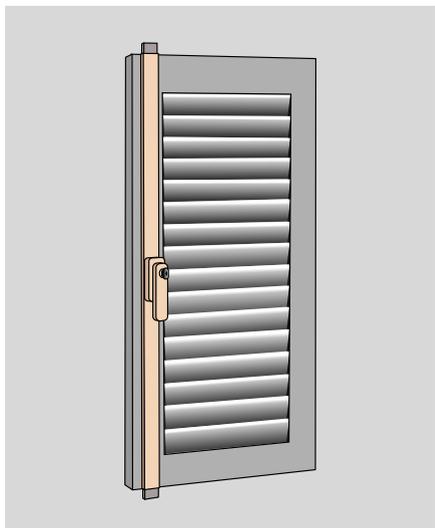
*Exemples de
verrous de sécurité
pour soupirail*

Stores à lamelles, persiennes et volets roulants

Les stores à lamelles traditionnels, qui vous protègent des regards extérieurs ou du soleil, ne servent à rien contre les cambriolages. Les volets fixes en bois ou en aluminium offrent un certain degré de protection s'ils sont correctement fermés et si leurs crochets ne sont pas accessibles depuis l'extérieur. Seuls les volets roulants homologués (classe RC) vous protègent de manière avérée contre les cambriolages.



Volet roulant à programmation horaire



Persienne avec espagnolette à cylindre

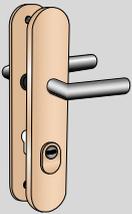
Portes

Il faudrait sécuriser une porte d'entrée principale tout aussi soigneusement que des portes d'entrée secondaires. Que vous construisiez ou rénoviez votre bien, choisissez des portes anti-effraction homologuées si vous voulez être efficacement protégé (classe de résistance RC 2 ou RC 3).

Lorsque vous sortez de chez vous, même brièvement, ne vous contentez pas de tirer la porte, fermez-la à clef. La pose de serrures à verrouillage automatique (mécanique ou électronique) garantit qu'une porte qui a été fermée sera complètement verrouillée. Les moyens de déverrouillage électronique tels que clés codées ou lecteur d'empreintes digitales simplifient la gestion des accès.



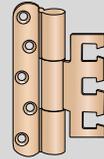
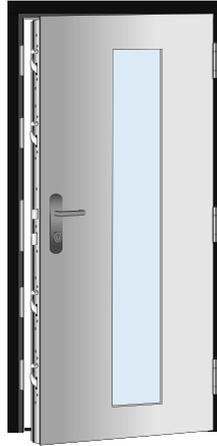
Gâche de sécurité



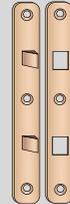
Plaque longue de sécurité



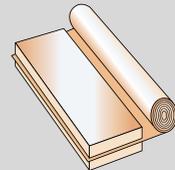
Serrure multipoints



Charnière



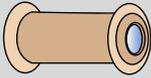
Renfort de charnière



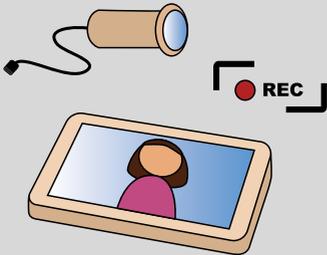
Verre feuilleté de sécurité (VFS)

Judas et interphones

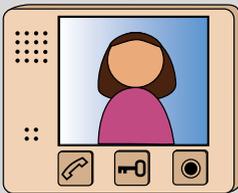
Un judas vous permet d'identifier la personne qui se trouve derrière votre porte sans devoir ouvrir, et grâce au grand-angle, vous savez aussi si quelqu'un se trouve à côté de la porte.



Judas



Judas électronique



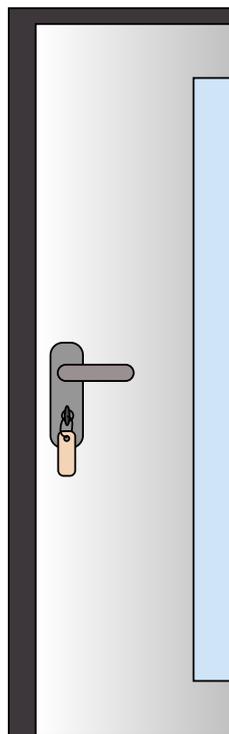
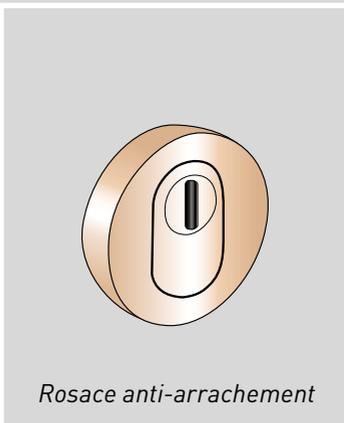
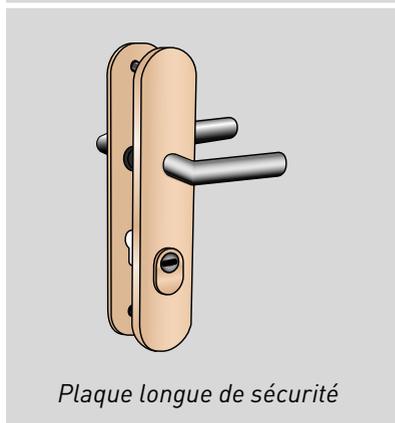
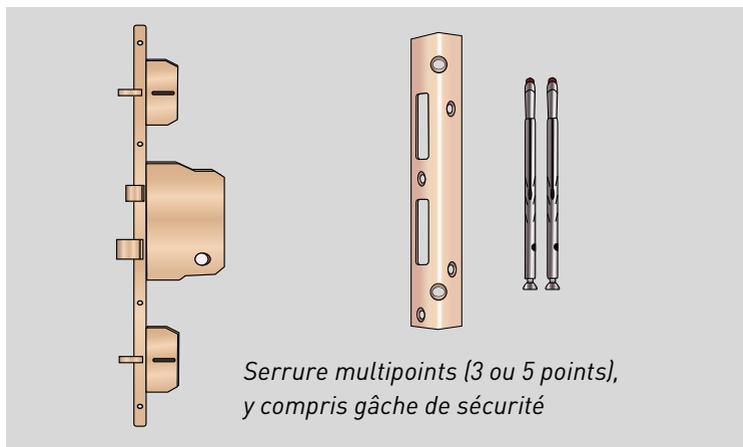
Visiophone

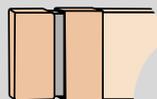
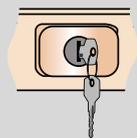
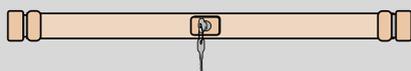
Renforts pour portes

Dans le scénario idéal, vous pouvez renforcer des portes qui présentent une sécurité insuffisante. Cependant, seuls les renforts posés dans les règles de l'art sur des portes compatibles seront efficaces. Les membres de l'association SHS livrent exclusivement des produits homologués adaptés à la situation.

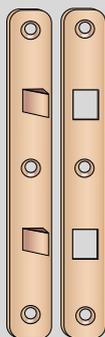
Les portes coupe-feu, les portes de secours et les portes anti-panique ne peuvent pas être renforcées a posteriori.

Exemples de renforts anti-effraction :

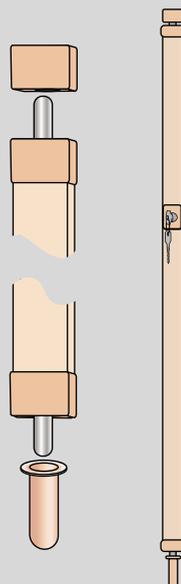




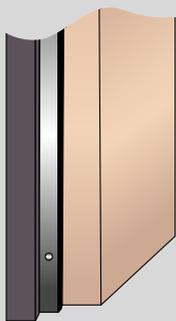
Barre de sécurité transversale



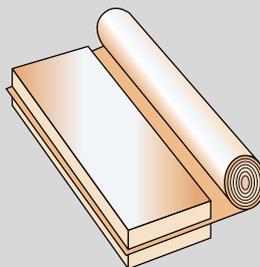
Renfort de charnière



Barre de sécurité verticale



*Plaque de blindage
pour porte*



Verre feuilleté de sécurité (VFS)

Déposer ses valeurs en lieu sûr

Les coffres-forts doivent être choisis en fonction du contenu qu'ils sont censés abriter et de sa valeur. Vous trouverez dans le commerce spécialisé toutes sortes de coffres homologués, de l'armoire blindée pour armes à feu au coffre-fort en passant par l'armoire de sécurité pour documents. Avant de choisir, posez-vous les questions suivantes :

- Quelles sont les valeurs que je veux mettre en sécurité ? (objets ou documents)
- De combien de place ai-je besoin ?
- Contre quels risques extérieurs faut-il sécuriser ces éléments (cambriolage, incendie) ?
- Quel sera le type de fermeture adapté ?
- Quel sera l'emplacement du coffre ?

Les coffres-forts sont classifiés selon leur degré de sécurité. Les classifications déterminantes en matière de protection anti-effraction sont définies par VdS Schadenverhütung GmbH (filiale de l'association allemande des assurances) et par l'European Certification Body (ECB-S). Les coffres-forts devraient toujours être surveillés par un système d'alarme certifié.

Les membres de l'association SHS vous aident à choisir le bon coffre-fort et vous garantissent de le poser dans les règles de l'art.



Coffre-fort avec serrure à pêne dormant mécanique et verrouillage électronique (plaquette de certification apposée sur l'intérieur de la porte)



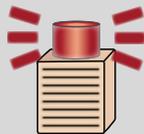
Chevilles haute performance pour ancrage au sol et/ou au mur

Mesures électrotechniques

Pour une prévention accrue, ajoutez aux mesures mécaniques et organisationnelles le recours à des moyens électroniques.

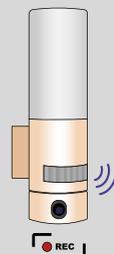
Lorsque vous planifiez des mesures électrotechniques, tenez compte des facteurs suivants :

- besoins personnels ;
- emplacement du bien immobilier ;
- type de construction et substance du bâtiment.

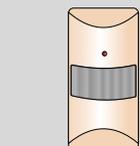


Sirène extérieure avec flash

Lampe extérieure avec détecteur de mouvement et caméra intégrée



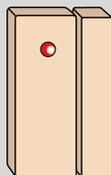
*Installation avec fonctionnalité CCP**



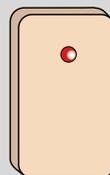
Détecteur de mouvement



Commutateur biométrique



Contact magnétique de porte ou de fenêtre



Détecteur de bris de verre

*La CCP (communication en champ proche) est une technologie de communication sans fil.

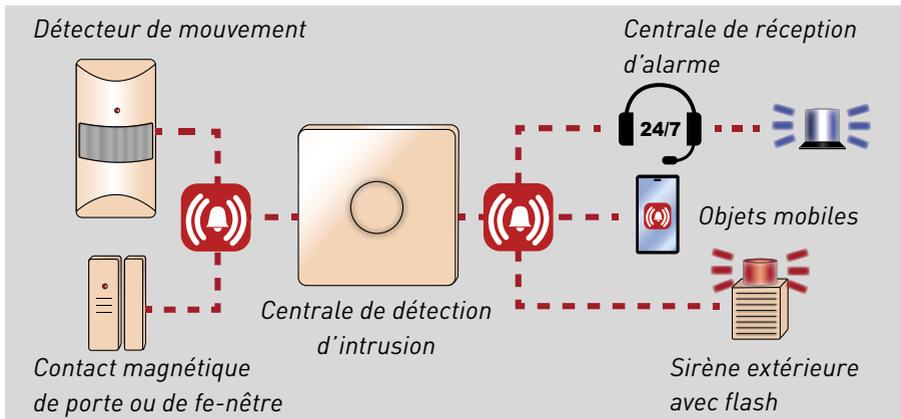
Systèmes d'alarme contre l'intrusion et les hold-up

Un système d'alarme contre l'intrusion et les hold-up a pour but de détecter automatiquement les actes criminels le plus rapidement possible et de dissuader les malfaiteurs. Si vous souhaitez qu'un professionnel puisse intervenir, il faut que les messages d'alarme soient transmis à une centrale de réception d'alarme.

Planification de l'alerte

Tout plan d'alerte doit établir précisément ce qui se passera en cas d'alarme. En fonction de la situation du bâtiment et de vos besoins, plusieurs possibilités sont envisageables :

- transmission du message d'alarme à une centrale de réception d'alarme ;
- activation de signaux auditifs ou visuels émis à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment (dans le respect des dispositions légales locales en matière de protection antibruit) ;
- combinaison des deux options précédentes.



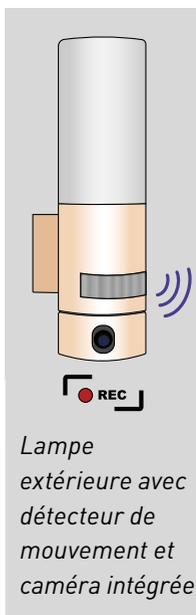
Remarque

Étant donné leur disponibilité aléatoire (proximité, qualité du réseau, niveau de batterie), les objets mobiles tels que les smartphones ne devraient pas être considérés comme des moyens de réceptionner les alertes, mais simplement comme des moyens d'en être informé.

Éclairage

Un éclairage extérieur adapté et respectueux de l'environnement peut décourager les personnes indésirables de s'approcher; des simulations de présence intelligentes peuvent aussi être efficaces. Il faut bien éclairer l'espace devant la porte d'entrée et le chemin d'accès. Des détecteurs de mouvement discrets permettent aussi de déclencher automatiquement l'éclairage. Si un jardin ou une terrasse sont hors de vue, il peut aussi être utile d'éclairer façades et haies. Cependant, les éclairages ne remplacent nullement les dispositifs de sécurité mécaniques et électrotechniques.

Projecteur avec détecteur de mouvement à éclairage intensif



Lampe extérieure avec détecteur de mouvement et caméra intégrée



Caméra de surveillance pour les extérieurs

Vidéosurveillance

Un système de sécurité vidéo sert d'une part à dissuader les malfaiteurs, d'autre part à élucider des délits en permettant de reconnaître les auteurs et d'enregistrer des actes criminels. Si vous envisagez d'installer une vidéosurveillance, vous devez impérativement respecter les dispositions légales en vigueur (cf. page «Vidéosurveillance effectuée par des particuliers» sur le site du préposé fédéral à la protection des données et à la transparence).



Plaquette et autocollants vidéosurveillance (obligation d'informer conformément à la loi sur la protection des données)



Information du préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT)

www.edoeb.admin.ch → Protection des données → Surveillance & sécurité → Vidéosurveillance effectuée par des particuliers

Comment réagir ?

Les voleuses et les voleurs agissent le plus souvent durant la journée ou tôt le matin, c'est-à-dire en votre absence. Mais si vous êtes à la maison et que vous vous rendez compte qu'on est en train de vous cambrioler, commencez par vous mettre en sécurité. Ne prenez pas de risque. Évitez de vous confronter aux malfaiteurs et ne vous mettez en aucun cas en travers de leur chemin. Fondamentalement, ils ne veulent ni être vus, ni croiser personne. Appelez immédiatement la police en composant le 117 ou le 112.

Qu'est-ce qu'un comportement de sécurité ?

- **Montrer sa présence :** signalez-vous en appelant et en allumant la lumière.
- **Se tenir à distance :** n'entrez pas chez vous.
Si vous êtes dans la maison ou dans l'appartement, sortez ou enfermez-vous à clé dans un endroit sûr.
- **Donner l'alerte :** gardez votre calme et appelez immédiatement la police (117 ou 112).
- **Observer la situation :** notez les signes distinctifs des personnes qui se sont introduites chez vous par effraction, la direction dans laquelle elles fuient, le modèle de leur véhicule et le numéro de plaque d'immatriculation. Ces informations aident la police à mener ses enquêtes.

Et après un cambriolage ?

Si vous constatez que votre domicile a été cambriolé, appelez immédiatement la police en composant le 117 ou le 112.

Quel comportement adopter ?

- **Préservation des traces :** ne modifiez rien sur le lieu de l'effraction.
- **Recherches :** la police a besoin de descriptions précises des objets volés afin d'identifier plus facilement les objets retrouvés.
- **Dommages matériels :** les dégâts aux portes et aux fenêtres doivent être réparés immédiatement. Si des clés manquent, des mesures de précaution s'imposent.
- **Administration :** faites immédiatement bloquer les cartes volées et les appareils électroniques volés. Les cartes d'identité volées peuvent être refaites sur présentation d'une déclaration à la police. Déclarez le dommage à votre assurance.
- **Conseils :** signalez tout nouvel élément à la police, même a posteriori.
- **Émotions :** les victimes d'un cambriolage ont souvent des réactions de stress. Si vos réactions sont très fortes ou se prolongent dans le temps, n'hésitez pas à consulter un médecin ou à recourir à un autre accompagnement thérapeutique.

La police est là pour vous conseiller sur la manière de maîtriser au mieux les conséquences d'un cambriolage et vous indiquer où trouver de l'aide.

Synthèse

Sécurité standard

Zones d'habitation avec besoin de sécurisation modéré (de plain-pied ou accessibles en grim pant)

Mesures organisationnelles	<ul style="list-style-type: none">• Mise en œuvre systématique des mesures anti-effraction• Entraide de voisinage proactive• Annonce immédiate des observations suspectes à la police (117/112)
Mesures d'équipement du bâtiment	<ul style="list-style-type: none">• Utilisation d'éléments de construction anti-effraction homologués de la classe de résistance RC 2 selon la norme SN EN 1627• Protection renforcée des endroits exposés au risque (sécurité intégrale)
Mesures électroniques	<ul style="list-style-type: none">• Systèmes d'alarme certifiés SES EN-CH grade de sécurité 2• Surveillance permanente des intrusions par des accès susceptibles d'être forcés, transmission des messages d'alarme à une centrale de réception d'alarme

Sécurité accrue

Secteurs résidentiels haut de gamme, secteurs commerciaux

Mesures organisationnelles	<ul style="list-style-type: none">• Mise en œuvre systématique des mesures anti-effraction• Entraide de voisinage proactive• Annonce immédiate des observations suspectes à la police (117/112)
Mesures d'équipement du bâtiment	<ul style="list-style-type: none">• Utilisation d'éléments de construction anti-effraction homologués de la classe de résistance RC 2 selon la norme SN EN 1627• Protection renforcée des endroits exposés au risque (sécurité intégrale)
Mesures électroniques	<ul style="list-style-type: none">• Systèmes d'alarme certifiés SES EN-CH grade de sécurité 3• Surveillance permanente des tentatives d'approche et des intrusions par des accès susceptibles d'être forcés, transmission des messages d'alarme à une centrale de réception d'alarme

Prévention Suisse de la Criminalité

La Prévention Suisse de la Criminalité (PSC) est un service intercantonal spécialisé dans les domaines de la prévention de la criminalité et de la promotion de la sûreté. Rattachée à la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP), la PSC est gérée par une commission permanente de la CCDJP, la Commission de direction de la Prévention Suisse de la Criminalité. La PSC a notamment pour tâche d'avertir la population et de lui expliquer les phénomènes qui se rapportent à la criminalité et quels sont les moyens de s'en prémunir et de trouver de l'aide. Pour plus d'informations: skppsc.ch.

SKPPSC



skppsc.ch →
Contact police

Sécurité et habitat Suisse

«Sécurité et habitat Suisse» (SHS) est une association reconnue d'utilité publique, dont le but est de sensibiliser les citoyens et citoyennes à l'importance de se protéger contre les cambriolages et de leur offrir un soutien professionnel dans leurs démarches visant à sécuriser leur logement. L'association est soutenue par les organisations faïtières et de branche du domaine de la sécurité, par la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP), par la police et par la Prévention Suisse de la Criminalité (PSC).

Les membres certifiés SHS ainsi que votre Police vous garantissent un conseil uniforme qui répond à vos besoins. Vous trouverez de plus amples informations ainsi que la liste des membres certifiés actifs dans l'économie privée en ligne sur le site securite-et-habitat-suisse.ch.



securite-et-habitat-suisse.ch →
Conseils et produits



Sécurité et habitat Suisse
Ringstrasse 15
CH-4600 Olten
Tél. 062 287 40 05



securite-et-habitat-suisse.ch